



CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

Le **C**entre **I**nterprofessionnel de **M**édiation et d'**A**rbitrage (C.I.M.A.) est une association régie par la loi de 1901, dont l'objet social est de promouvoir la médiation et l'arbitrage en tant que Modes Alternatifs de Règlements des Différends (« MARD »).

Il est un centre à caractère interprofessionnel regroupant l'Ordre des Avocats du Barreau de Lyon, l'Ordre des Experts-comptables de la région Rhône-Alpes, puis rejoint par la Chambre Régionale des Huissiers de Justice en 2014. Il est aujourd'hui un centre reconnu, référencé auprès de nombreuses institutions et tribunaux et Chambres de Commerce de la région Rhône-Alpes et du Piémont.

Il est devenu un organisme de formation suite à la déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 84 691 657 669 auprès du Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les conditions qui suivent ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles le C.I.M.A. propose différentes formations réalisées dans les locaux constituant son siège ou dans des locaux mis à sa disposition pour les besoins de ses formations.

1. Modalités d'inscription

1.1 La signature par le Client, personne physique ou morale (ci-après le « Client ») du Bulletin d'inscription emportera son adhésion pleine et entière et sans réserve aux présentes conditions générales, écartant ainsi l'adhésion à ses propres conditions d'achat.

1.2 Chaque formation est soumise à un effectif minimum de 12 participants et maximum de 20 participants, les demandes d'adhésion n'étant plus retenues quand le nombre optimal de 20 participants est atteint.

2. Modalités de formation

2.1 Les formations sont assurées sur la base de supports pédagogiques élaborés par le CIMA ou, le cas échéant, par des tiers qu'il est expressément autorisé à utiliser. Le CIMA est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix.

2.2 Une journée de formation correspond à 7 heures d'intervention, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, et une demi-journée correspond à 3h30 d'intervention de 9h à 12h30.

2.3 Le Client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du CIMA lorsque les formations se tiennent dans ses locaux constituant son siège ainsi que les dispositions du règlement intérieur de l'établissement d'accueil si, le cas échéant, les formations se tiennent à l'extérieur du CIMA.

2.4 Le CIMA ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli dans les supports pédagogiques remis au Client. Les supports pédagogiques ayant pour objet de compléter les formations, le CIMA ne saurait être tenu à leur exhaustivité le jour de la formation, ni d'assurer une quelconque mise à jour de la documentation postérieurement à la formation.

3. Conditions financières

3.1 Les conditions tarifaires des formations figurent sur le bulletin d'inscription. Toute formation commencée est due en totalité.

3.2 Les factures sont payables à réception par chèque ou virement bancaire, selon l'échéancier convenu sur le bulletin d'inscription préalablement adressé au Client.

3.3 En cas de retard de paiement, le CIMA se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations, sans engager sa responsabilité, et appliquera des pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros.

4. Annulation - Report

4.1 Toute annulation ou report doit être signalé immédiatement et confirmé par écrit et fera l'objet d'une facturation selon les modalités suivantes :

- toute annulation d'une formation moins de vingt (20) jours ouvrés avant la date de début de la formation entrainera la facturation de cinquante pour cent (50%) de son montant ;
- toute annulation d'une formation moins de sept (7) jours ouvrés avant la date de début de la formation entrainera la facturation intégrale de son montant.

4.2 Les annulations doivent être faites par courrier recommandé avec avis de réception ou par courriel comprenant un accusé de réception électronique. Les délais précités s'apprécient à la date de réception par le CIMA du courrier ou courriel recommandé.

4.3 En cas d'annulation ou de report par le CIMA, pour quelque raison que ce soit, ce dernier s'oblige à proposer au Client de nouvelles dates selon les mêmes conditions financières.

5. Propriété Intellectuelle

5.1 Les supports de formation remis au Client dans le cadre des formations sont protégés par le Droit d'auteur et ne peuvent en aucun cas faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, ni même d'extraction totale ou partielle et/ou de transfert sur un autre support sans l'accord préalable écrit du CIMA. Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque nature que ce soit, est consenti au Client.

6. Responsabilité

6.1 Le CIMA assure que les formations proposées sont conformes à leur description dans les supports pédagogiques. Le CIMA peut être amené, le cas

échéant, à sous-traiter pour partie l'exécution de ses obligations et demeure responsable dans cette hypothèse vis-à-vis du Client de l'exécution de ses obligations.

6.2 La responsabilité du CIMA ne peut être engagée qu'en cas de faute ou négligence prouvée et sera limitée en tout état de cause aux préjudices directs du Client et au montant total du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.

7. Données personnelles

7.1 Conformément à la Loi n°78-17 « informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978, modifiée par le règlement européen RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit d'accès peut être exercé à l'adresse courriel suivante : contact@cima-mediation.com, ou à l'adresse postale : CIMA, Direction Générale, 32 Quai Perrache, 69002, Lyon

8. Divers

8.1 Les présentes conditions générales sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par le CIMA sans autre formalité que leur simple présentation au Client. Seule la dernière version est applicable.

8.2 Dans l'hypothèse où l'une des clauses des conditions générales était déclarée nulle, celle-ci serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la formation retenue.

8.3 Les présentes conditions générales sont régies par le droit français et tout différend éventuel se rapportant à son exécution et/ou à son interprétation sera préalablement soumis à un processus amiable de médiation avant règlement définitif par les juridictions compétentes de Lyon.